

Décision relative à l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2016/1426 du 25 août 2016, renouvelant l'approbation de la substance active éthofumesate conformément au règlement (CE) N° 1107/2009,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit **BETANAL QUATTRO***

de la société **BAYER SAS**

numéro de dossier **n°2017-1940**

Considérant l'absence de demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit BETANAL QUATTRO dans les trois mois suivant le renouvellement de l'approbation de la substance active éthofumesate,

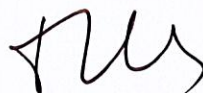
Considérant en conséquence que les dispositions des paragraphes 1 et 2 de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **arrive à échéance** le 31 octobre 2017 en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	BETANAL QUATTRO
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	BAYER SAS Bayer CropScience Département Homologation France, 16, rue Jean-Marie Leclair,, CS 90106, 69266 LYON CEDEX 09, FRANCE
Formulation	Suspo-émulsion (SE)
Contenant	100 g/L - éthofumesate 200 g/L - métamitrone 20 g/L - desmédiophame 60 g/L - phenmédiophame
Numéro d'intrant	2030413
Numéro d'AMM	2100035
Fonction	Herbicide
Gamme d'usages	Professionnel

Conditions générales de retrait	
Date d'échéance de l'autorisation de mise sur le marché	31/10/2017
Date limite pour la vente et la distribution	31/10/2017
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks	31/10/2017

A Maisons-Alfort, le 16 AOUT 2017



Françoise WEBER
Directrice générale déléguée produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)